

COURTAGE EN ÉPARGNE COLLECTIVE

PLANIFICATION FINANCIÈRE

LEADERSHIP

ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES

PROFESSIONNALISME

COURTAGE EN PLANS DE BOURSES D'ÉTUDES

COMPÉTENCE



CHAMBRE DE LA
SÉCURITÉ FINANCIÈRE



RAPPORT
ANNUEL
2008

COURTAGE EN CONTRATS D'INVESTISSEMENT

TRANSPARENCE

INTÉGRITÉ

ASSURANCE DE PERSONNES

MISSION

La Chambre de la sécurité financière a pour mission d'assurer la protection du public en maintenant la discipline et en veillant à la formation et à la déontologie de ses membres. Elle compte quelque 31 500 membres dans les disciplines du courtage en épargne collective, de la planification financière*, de l'assurance de personnes, de l'assurance collective de personnes, du courtage en plans de bourses d'études et du courtage en contrats d'investissement.

Elle veille aussi à ce que les professionnels du secteur financier sous sa gouverne exercent leurs activités dans l'intérêt de leurs clients. La mission de la Chambre s'actualise par un encadrement vigilant des pratiques et par l'amélioration continue des connaissances de ces professionnels.

* Pour la discipline de la planification financière, la Chambre ne veille qu'à la déontologie.

TABLE DES MATIÈRES

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
LETRE AU MINISTRE DES FINANCES	4
RAPPORT DE LA DIRECTION	5
RAPPORT DU SYNDIC	9
RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DISCIPLINE	12
RAPPORT DU RESPONSABLE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE	19
RAPPORT DU RESPONSABLE DU COMITÉ DE LA RELÈVE	20
RAPPORT DE LA RESPONSABLE DU COMITÉ DE RÉGLEMENTATION	21
RAPPORT DU RESPONSABLE DU COMITÉ DE L'INSTITUT DE FORMATION	22
RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES SECTIONS	24
RAPPORT DU RESPONSABLE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION, FINANCES ET TRÉSORERIE	26
ÉTATS FINANCIERS	28
TITRES A.V.A., A.V.C. ET C.A.A.S. DÉCERNÉS EN 2008	36
COLLÈGE ÉLECTORAL	37
PROFIL DES MEMBRES 2008	41

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(au 31 décembre 2008)

PRÉSIDENT

Clément Blais, représentant de la discipline du courtage en plans de bourses d'études et du courtage en contrats d'investissement

VICE-PRÉSIDENTE AUX VALEURS MOBILIÈRES

Jocelyne Vézina, A.V.C., Pl. fin., représentante de la discipline du courtage en épargne collective

VICE-PRÉSIDENT AUX ASSURANCES

Stéphane Prévost, A.V.C., représentant de la discipline de l'assurance de personnes

ADMINISTRATEURS

Dany Bergeron, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI, représentant de la discipline de l'assurance de personnes

Michel Gagnon, A.V.C., Pl. fin., représentant de la discipline du courtage en épargne collective

Richard Gilbert, A.V.A., représentant de la discipline de l'assurance collective de personnes

Michel Kirouac, représentant de la discipline de l'assurance de personnes

Catherine Lussier-Price, représentante de la discipline du courtage en épargne collective

Richard Pelletier, M. Sc.A., représentant du public

Gilles Sinclair, Pl. fin., représentant de la discipline de la planification financière

Marie Vallée, représentante du public

INVITÉS

Normand Caty, Pl. fin., président sortant

Gilbert Tremblay, président du comité des sections

PERMANENCE

Luc Labelle, M. Sc., vice-président exécutif

M^e Marie Elaine Farley, directrice des affaires juridiques et réglementaires et secrétaire de la Chambre

La Chambre tient à souligner la grande contribution de Mme Lyne Gagné, M.B.A.; M. Benoît Lizée, Adm. A.; M. François Moïse et Mme Marie-Claire M. Bergeron, A.V.C. dont les mandats respectifs au conseil d'administration se sont terminés au cours de l'année 2008.

COMITÉ DE GESTION

Luc Labelle, M. Sc., vice-président exécutif

M^e Caroline Champagne, B.C.L., LL.B., syndique

Nancy De Bruyn, directrice des services aux membres et aux consommateurs

M^e Marie Elaine Farley, LL.B., directrice des affaires juridiques et réglementaires

Nathalie Lajeunesse, directrice de la gestion de la formation

Luce Pineault, directrice des services administratifs

LETTRE AU MINISTRE DES FINANCES



Marie Vallée

Représentante du public

Richard Pelletier, M. Sc.A.

Représentant du public

Monsieur le Ministre,

À titre de représentants du public au sein du conseil d'administration de la Chambre de la sécurité financière, c'est avec confiance que nous vous témoignons, encore cette année, toute notre appréciation.

Le système financier a traversé une crise majeure en 2008 qui a fortement ébranlé la confiance du public. De telles circonstances nous ont permis, une fois de plus, de faire valoir le rôle fondamental que joue la Chambre de la sécurité financière. Ainsi, la Chambre a-t-elle diligemment poursuivi sa mission de protection du public en veillant à la formation, à la discipline et à la déontologie de ses quelque 31 500 membres.

Si la Chambre a également été interpellée à maintes reprises en cours d'année par de nombreuses consultations du milieu et par différents projets internes et externes, soyez assuré, Monsieur le Ministre, que les dossiers qui ont mobilisé les administrateurs et les gestionnaires de la Chambre ne l'ont pas éloignée de sa mission première de protection du public. Notre exercice de planification stratégique et les nombreux mémoires déposés ont contribué à renforcer notre volonté de remplir toujours mieux cette mission fondamentale.

Au nom de nos collègues du conseil d'administration et de la direction de la Chambre de la sécurité financière, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

Marie Vallée
Représentante du public

Richard Pelletier, M. Sc.A.
Représentant du public

RAPPORT DE LA DIRECTION



Clément Blais

Président

Luc Labelle, M. Sc.

Vice-président exécutif

C'est avec plaisir que nous vous présentons ce rapport conjoint de la présidence du conseil et de la vice-présidence exécutive de la Chambre de la sécurité financière pour l'année 2008.

En cette année marquée par l'éclosion d'une crise qui a durement touché les épargnants, la mission de protection du public de la Chambre par la formation continue de ses membres et l'encadrement disciplinaire a encore une fois pris tout son sens. Nous sommes en effet convaincus que, dans une période comme celle que nous avons traversée et que nous continuons à vivre, la rigueur déontologique et l'accroissement des compétences de nos membres contribueront à conserver, sinon à regagner, la confiance des épargnants.

En appui à l'accomplissement de notre mission fondamentale, les membres du conseil d'administration ont adopté en septembre, au terme d'une réflexion de plusieurs mois, le Plan stratégique 2009-2011. Ce plan triennal résulte d'un consensus pratiquement unanime puisque les membres du collège électoral, à l'assemblée générale de juin 2008, ont largement contribué à en définir les grandes orientations de même que la vision d'avenir de la Chambre.

« Être pleinement reconnue par tous les acteurs du marché pour notre contribution significative en matière de protection du public, de valorisation de la profession et de promotion des bonnes pratiques. »

Sa réalisation s'appuie sur cinq (5) grandes orientations stratégiques, soit :

- exercer un leadership dans la mise en valeur du modèle québécois multidisciplinaire;
- renforcer et valoriser la carrière en services financiers;
- soutenir activement le développement des compétences des professionnels;
- augmenter le rayonnement et la visibilité du rôle de la Chambre et de ses professionnels;
- et continuer à renforcer l'efficacité et la pérennité de l'organisation.

Ce plan stratégique et ses grandes orientations viendront, en quelque sorte, baliser les actions de la Chambre pendant les trois (3) prochaines années en fonction d'une vision et d'objectifs qui dépassent les impératifs à court terme.

En lien avec les orientations de valorisation et de rayonnement des compétences des membres de la Chambre et de la carrière en services financiers, nous avons justement lancé à l'automne le Prix Excellence et le Prix de la Relève. Le premier vise à souligner la contribution d'un membre qui, par ses réalisations et son rayonnement professionnel, de même que son engagement social, est un exemple et une inspiration pour ses pairs. Le deuxième s'adresse aux membres en début de carrière qui ont manifesté une grande aptitude dans leur intégration à la profession.

Cette édition inaugurale tenue à l'échelle du Québec a connu un grand succès, tant au chapitre de la qualité des candidatures et du prestige des membres du jury, que des retombées positives auprès du public. Le jury de sélection était présidé par M. Robert Frances, président et chef de la direction du Groupe financier PEAK, et composé de M. Claude Béland, professeur associé à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM, M. Serge Therrien, président et éditeur du *Journal de l'assurance* et du magazine *Québec inc.* et des soussignés.

Parmi les cinq (5) finalistes pour le Prix Excellence, le jury a choisi M. Sylvain De Champlain, A.V.A., Pl. fin. du cabinet De Champlain Services financiers inc. Pour sa part, le Prix de la Relève a été décerné à M. Dominic Durand du Groupe Investors de Trois-Rivières.

À la suite de cette première expérience réussie, les mêmes prix seront décernés dans les sections régionales participantes l'an prochain.

REPRÉSENTATIONS ET MÉMOIRES

Après avoir consacré beaucoup d'énergie au cours des années 2006 et 2007, le dossier de l'harmonisation pancanadienne en valeurs mobilières a continué de retenir notre attention en 2008. Nous avons en effet déposé un imposant mémoire en juillet à l'intention du Groupe d'experts du ministre Flaherty sur la structuration de l'encadrement des valeurs mobilières au pays. Ce mémoire visait notamment à informer le Groupe d'experts des particularités propres au Québec et des innovations dont il lui faut tenir compte avant de conclure que le modèle de passeport pancanadien est inférieur au modèle de régulateur unique. Nous avons aussi souligné l'importance de s'appuyer sur l'autoréglementation.

Malgré le rejet, entre autres par le gouvernement du Québec et l'Autorité des marchés financiers (AMF), de l'idée d'une commission nationale, et en dépit de nos représentations en faveur du modèle de passeport qui offre, selon nous, de meilleures garanties de réussite, le gouvernement du Canada a confirmé sa préférence pour un régulateur unique.

Quoi qu'il en soit, nous avons poursuivi nos travaux, en appui à l'AMF, pour la mise en place du régime de passeport. Nous profitons d'ailleurs de l'occasion pour souligner l'apport important du nouveau surintendant à la distribution à l'AMF, M. Mario Albert.

Alors que le dossier de l'harmonisation pancanadienne en valeurs mobilières continuera vraisemblablement d'exiger notre attention pendant les mois qui viennent, celui de l'encadrement des planificateurs financiers s'est, quant à lui, résolu à l'été 2008. À la suite d'une consultation, l'Office des professions du Québec a conclu qu'il n'était pas opportun de créer un ordre professionnel distinct pour les titulaires du titre de planificateur financier tel que souhaité par l'Institut québécois de planification financière (IQPF). L'Office a en effet jugé que la protection du public était déjà bien assurée par le système d'encadrement actuel, notamment par le biais de la Chambre de la sécurité financière.

Nous avons fait valoir que la constitution d'un ordre professionnel pour les planificateurs financiers aurait engendré de la confusion tant pour le public que pour les planificateurs financiers par la multiplication d'organismes d'encadrement visant essentiellement les mêmes professionnels. En effet, plus de 91 % des planificateurs financiers détiennent d'autres permis sous juridiction de la Chambre.

Nous sommes également intervenus lors de la consultation du Groupe de travail sur la vente d'assurance accessoire (vente sans représentant). Devant les enjeux de protection du public, nous estimons que les vendeurs de tels produits devraient être assujettis aux mêmes exigences et obtenir un permis d'exercice comme les représentants qualifiés, membres de la Chambre. Nous avons sensibilisé l'AMF à cet égard et déposé en mai un mémoire en ce sens au Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA).

COMMUNICATIONS ET VISIBILITÉ

Afin de mieux informer le public et de valoriser les efforts de formation et la compétence de ses membres, la Chambre a poursuivi, en 2008, sa campagne de visibilité dans les médias. Trois (3) messages, clairement arrimés à notre mission de protection du public, ont été diffusés cette année à la radio et dans la presse écrite sous les thèmes : « Il n'y a pas une personne pareille... Les membres de la Chambre de la sécurité financière le savent... », « N'ayez pas peur de parler d'argent... surtout quand c'est le vôtre » et « Si c'est trop beau pour être vrai... ce n'est pas vrai... ».

Toujours en appui à notre mission, nous avons agi comme partenaire principal au Congrès de l'assurance et de l'investissement tenu en novembre dernier à Montréal, où nous avons en outre procédé à la remise des Prix Excellence mentionnés précédemment.

Enfin, nous avons été invités par l'AMF à participer en octobre à un panel sur le thème de la relève dans l'industrie dans le cadre de la Journée de l'AMF. Dans le contexte de déséquilibre démographique qui s'amorce, la relève dans nos professions sera d'ailleurs une problématique sur laquelle la Chambre se penchera au cours des prochaines années afin d'assurer un service adéquat aux consommateurs québécois.

FORMATION CONTINUE

La formation continue est sans contredit un pilier de la Chambre parce qu'elle tient à jour et développe notre compétence et notre crédibilité. Encore cette année, la Chambre s'est assurée d'une offre de formation de qualité et en disponibilité adéquate pour ses membres. Ainsi, bien que l'année 2008 ne coïncidait pas avec une fin de période, 2 109 activités de formation ont été accréditées.

Ajoutons que les 20 sections ont poursuivi leur travail visant à rendre accessibles les formations en région. En effet, plus de 12 344 présences ont été enregistrées aux 224 sessions de formation qu'elles ont organisées en 2008.

De plus, le Colloque A.V.A. tenu en mars 2008 a regroupé plus de 200 professionnels venus parfaire leurs connaissances, sous le thème « Laissez votre empreinte chez vos clients – Comment servir ses clients aux divers stades de leur vie ». Cette édition du colloque, entièrement organisée par la Chambre, a connu un succès retentissant avec un taux de satisfaction des participants de 100 % selon les répondants au sondage portant sur la qualité du programme et des conférenciers, et sur la pertinence des sujets traités.

Compte tenu du fait que ce colloque rejoint l'ensemble des professionnels titulaires d'un permis en assurance, le conseil d'administration de la Chambre a résolu à l'automne de changer son appellation pour celle, plus générale, de « Colloque de la sécurité financière » pour l'édition 2009.

ENCADREMENT DÉONTOLOGIQUE

Au chapitre de l'encadrement déontologique, soulignons la nomination, au début de 2009, d'une nouvelle personne au poste de syndique : M^e Caroline Champagne. En plus d'assumer la gestion du bureau du syndic, M^e Champagne dirigera le service des enquêtes et assurera la conduite des mandats disciplinaires. Nous avons également conclu une nouvelle entente avec un procureur externe dans le but de contenir les coûts juridiques à l'appui du syndic.

Au cours de l'année 2008, notons que le bureau du syndic a reçu 583 demandes d'enquête. Pour sa part, le comité de discipline a été saisi de 54 nouvelles plaintes et a tenu 126 jours d'audition. Considérant que la Chambre comptait près de 31 500 membres en décembre, le nombre relativement faible de plaintes disciplinaires nous permet d'affirmer que globalement, la compétence et l'intégrité caractérisent la très grande majorité de nos membres.

GOVERNANCE ET SECTIONS

En tant qu'organisme d'autoréglementation (OAR), la Chambre accorde une très haute importance à l'implication de ses membres au sein des sections régionales et dans toutes les instances de la Chambre. Dans cet esprit, nous sommes particulièrement heureux de la participation record des membres au processus électoral d'octobre dernier. Nous avons en effet reçu 19 candidatures pour les cinq (5) sièges d'administrateurs à combler, comparativement à l'élection par acclamation de deux administrateurs sur trois l'année précédente. Cette participation est d'autant plus appréciée qu'elle témoigne d'un intérêt très clair des membres à l'égard de l'avenir de leur OAR et de leur profession.

Du côté des sections, l'année 2008 a été marquée par la mise en place de politiques et procédures des bureaux de direction en matière de gestion financière qui confirment l'appartenance financière et juridique des sections à la Chambre et, par le fait même, normalisent l'intégration de leurs résultats financiers à ceux de la Chambre.



M^{re} Caroline Champagne

Syndique

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

En ce qui concerne la gestion de la Chambre, nous avons annoncé en novembre le renouvellement du mandat du soussigné à la vice-présidence exécutive de la Chambre pour une période de trois (3) ans. Ce renouvellement comble notamment le besoin de gestion compétente et de stabilité souhaité par le conseil.

De plus, nous avons créé un nouveau poste de direction des services aux membres et aux consommateurs pour assurer que nos différents efforts de communication et de relation avec ces deux groupes soient bien coordonnés.

Encore cette année, nos efforts de rationalisation et de saine gestion financière nous ont permis de réaliser un surplus budgétaire qui nous rapproche de notre objectif de constitution d'une réserve adéquate pour la Chambre. L'année 2008 a aussi vu l'arrivée d'un nouveau Règlement sur la diffusion de l'information et de la protection des renseignements personnels auquel notre OAR devra se conformer au cours de 2009. Dans cette foulée, nous avons entamé une importante révision de nos processus en matière de gestion documentaire.

Enfin, notons que nous avons vécu notre toute première inspection de l'Autorité des marchés financiers pour les années 2004 à 2007, à la suite de la signature, à l'été 2008, d'un plan de supervision entre l'AMF et la Chambre. Au moment de mettre sous presse, le rapport de l'AMF n'était pas encore complété.

REMERCIEMENTS

En terminant, nous tenons à exprimer notre gratitude aux membres du conseil d'administration, des comités et du collège électoral pour leur contribution à la vie démocratique de notre OAR, ainsi qu'aux membres du comité de gestion et du personnel de la Chambre pour leur travail assidu.

Nous profitons de l'occasion pour féliciter et souhaiter la plus cordiale des bienvenues aux administrateurs élus ou réélus en octobre 2008 : M. Stéphane Prévost, M. Michel Gagnon, M. Dany Bergeron, Mme Catherine Lussier-Price et M. Gilles Sinclair. Nous remercions les administrateurs sortis de charge au même moment, soit : Mme Lyne Gagné, M. Benoît Lizée, M. François Moïse, ainsi que M. Normand Caty, lequel, rappelons-le, a quitté la présidence en février 2008, après un terme bien rempli de 20 mois. Merci à toutes et à tous pour votre excellent travail!

De plus, nous offrons nos meilleurs vœux à l'Autorité des marchés financiers qui célèbre son cinquième anniversaire d'existence en 2009. Nous tenons à lui exprimer toute notre appréciation, en particulier à son président-directeur général, M. Jean St-Gelais, pour son appui. Enfin, nous remercions tous les partenaires de l'industrie avec lesquels nous avons eu l'occasion d'échanger ou de travailler en cours d'année.

Clément Blais
Président

Luc Labelle, M. Sc.
Vice-président exécutif

Le syndic joue un rôle clé dans la protection du public sur le plan de la conformité déontologique et réglementaire des membres de la Chambre exerçant dans les six (6) disciplines qu'elle encadre : le courtage en épargne collective, la planification financière, l'assurance de personnes, l'assurance collective de personnes, le courtage en plans de bourses d'études et le courtage en contrats d'investissement.

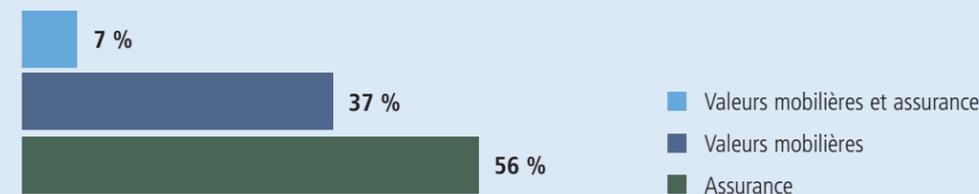
Le syndic, soit de sa propre initiative, soit à la suite d'une information selon laquelle un représentant aurait commis une infraction à une disposition de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (LDPSF) ou de ses règlements, a pour fonction d'enquêter. Il dépose et assume la conduite d'une plainte contre un représentant devant le comité de discipline lorsqu'il a des motifs de croire qu'une infraction a été commise.

DEMANDES D'ENQUÊTE ET LEUR PROVENANCE

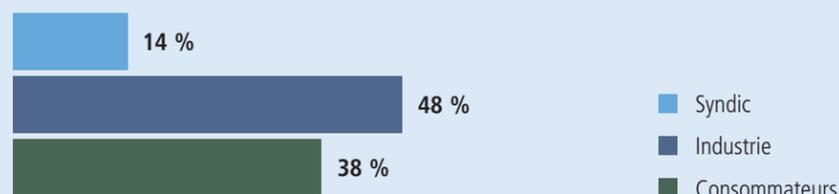
Au cours de l'année 2008, le syndic a reçu 583 demandes d'enquête. Il s'agit d'une augmentation de 11,5 % par rapport à l'année 2007.

Années	Demandes d'enquête
2008	583
2007	523
2006	518
2005	395

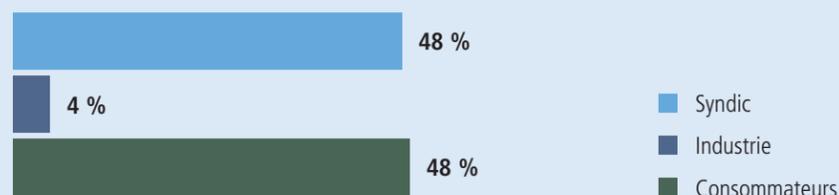
Parmi ces demandes d'enquête reçues en 2008, 56 % provenaient du secteur de l'assurance, 37 % des valeurs mobilières et 7 % provenaient à la fois de l'assurance et des valeurs mobilières.



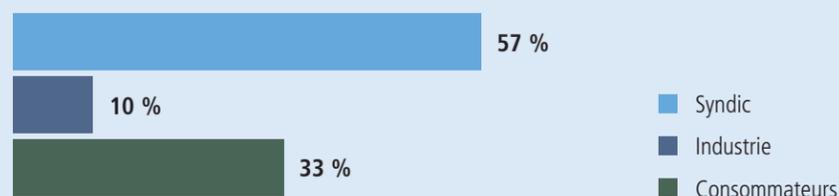
Provenance des demandes d'enquête en assurance



Provenance des demandes d'enquête en valeurs mobilières



Provenance des demandes d'enquête en valeurs mobilières et en assurance



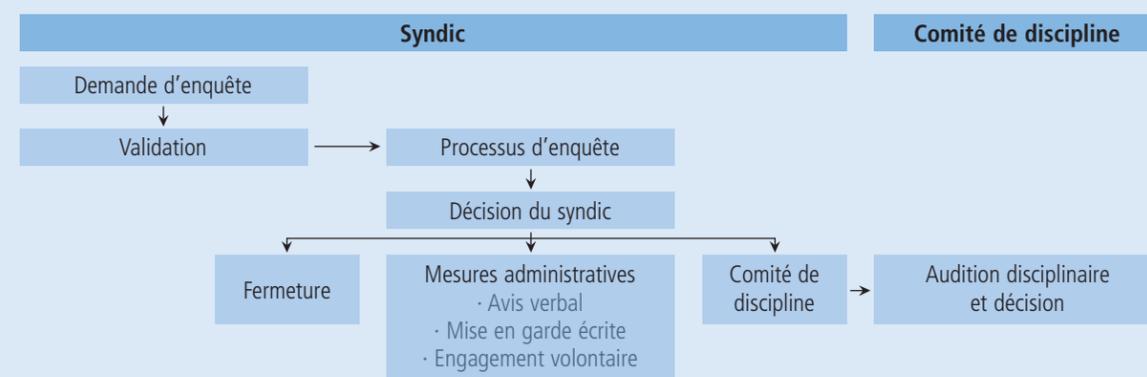
ALLÉGATIONS D'INFRACTION CONTENUES AUX DEMANDES D'ENQUÊTE EN 2008

Infractions alléguées	2008	2007	2006
Non-respect de la procédure de remplacement	212	159	112
Communication d'information incomplète, trompeuse ou mensongère	181	211	191
Non-respect du mandat confié par le client	104	80	103
Exercice illégal	63	91	21
Conflits d'intérêts	41	25	92
Absence d'analyse de besoin	41	35	58
Appropriation de fonds	38	42	45
Falsification de documents ou contrefaçon de signatures	29	24	29
Non-communication de renseignements aux assureurs	11	23	12

DÉCISIONS DU SYNDIC

Tel que présenté ci-dessous, au terme de son enquête, le syndic prend l'une des trois (3) décisions suivantes :

1. fermer le dossier;
2. imposer une mesure administrative au représentant;
3. ou déposer une plainte disciplinaire contre le représentant.



En 2008, le bureau du syndic a pris 580 décisions réparties comme suit :

Imposition de mesures administratives (mises en garde, engagements volontaires et avis verbaux)	226
Fermeture de dossier pour toutes autres raisons	147
Fermeture de dossier en raison de l'insuffisance de la preuve ou de l'absence de fondement de la demande	128
Plaintes disciplinaires à déposer devant le comité de discipline	79

Un plaignant qui est insatisfait de la décision du syndic de ne pas déposer et assumer la conduite d'une plainte disciplinaire, peut demander un avis sur cette décision au Comité de révision de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Ainsi, en 2008, 20 demandes d'avis ont été déposées auprès de ce comité. Quant à ces demandes, le comité de révision a conclu dans le même sens que le syndic, à savoir qu'il n'y avait pas lieu de porter une plainte devant le comité de discipline.

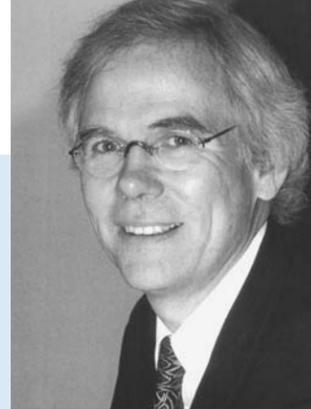
NOUVELLE POLITIQUE

Mentionnons qu'en décembre 2008, la Chambre de la sécurité financière a mis en place une politique portant sur l'encadrement des activités du syndic. Cette politique a pour but que la Chambre s'assure de l'optimisation de l'utilisation des ressources et de la réalisation de sa mission, et ce, tout en respectant les principes d'indépendance du syndic, nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Je remercie en terminant tous les membres du département de déontologie et d'éthique professionnelle pour leur dévouement et leur accueil à mon endroit.

M^e Caroline Champagne
Syndique

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DISCIPLINE



M^e François Folot

Président du comité
de discipline

Les fonctions du comité de discipline s'inscrivent dans le cadre des responsabilités de la Chambre à l'égard du contrôle de l'exercice de la profession et de la garantie au public de l'accès à des services professionnels compétents et honnêtes.

Le comité est saisi de toute plainte disciplinaire écrite formulée contre un représentant par le syndic* de la Chambre. Il est composé du président nommé par le ministre des Finances et de deux (2) membres nommés par la Chambre et issus de la même discipline que le représentant en cause. Ces derniers ont suivi une formation leur permettant de se familiariser avec le processus disciplinaire.

PROCESSUS DISCIPLINAIRE

Le processus disciplinaire se déroule habituellement comme suit :

1. À la suite d'une enquête, le syndic dépose une plainte* écrite auprès du comité de discipline.
2. Le secrétaire du comité signifie la plainte au représentant.
3. Le représentant comparaît par écrit pour déclarer ou non sa culpabilité.
4. Si le représentant enregistre un plaidoyer de culpabilité, le comité tient habituellement une seule audition tant sur la culpabilité que sur la sanction.
5. Si le représentant plaide non coupable, le comité tient une audition sur la culpabilité.
6. Le syndic a alors le fardeau d'établir la culpabilité du représentant.
7. Au terme de l'audition et du délibéré, le comité consigne sa décision par écrit et y expose ses motifs.
8. Si le représentant est déclaré coupable, une audition subséquente a lieu afin de déterminer la sanction.
9. Le comité peut alors imposer une ou plusieurs des sanctions énumérées au Code des professions :
 - la réprimande;
 - la radiation temporaire ou permanente;
 - une amende variant de 1 000 \$ à 12 500 \$ pour chaque chef d'accusation;
 - le remboursement de sommes d'argent appartenant aux clients.

De plus, certaines dispositions particulières s'appliquent en cas de récidive.

10. Il peut également condamner le représentant au paiement des déboursés et ordonner la publication de la décision.
11. La décision du comité peut aussi comporter une recommandation au conseil d'administration de la Chambre d'obliger le représentant à compléter avec succès un stage ou un cours de formation.
12. La décision rendue par le comité de discipline peut faire l'objet d'un appel devant la Cour du Québec dans les 30 jours suivant la signification de la décision.

* La loi prévoit qu'une plainte disciplinaire puisse être également portée par une partie privée.

COMITÉ DE DISCIPLINE

Gaétan Albert, A.V.C.
Robert Archambault, A.V.A.
Albert Audet
Sophie Babeux
Gisèle Balthazard, A.V.A.
Michèle Barbier, A.V.A.
Chantal Beaudoin, Pl. fin.
Pierre Beaugrand, A.V.A.
Guy Blackburn, A.V.C.
Philippe Bouchard, Pl. fin.
Jocelyn Boucher, A.V.C., Pl. fin.
René Boutin, Pl. fin.

Serge Bujold, Pl. fin.
Robert Chamberland, Pl. fin.
Alain Côté, A.V.C., Pl. fin.
Michel Cotroni, A.V.A., Pl. fin.
Pierre Décarie
Jacques Denis, A.V.A., Pl. fin.
Michèle Derome
Lynn Déry
Yvan Déry, A.V.C.
Shirtaz Dhanji, A.V.A., Pl. fin.
Silvie Di Pietro
Michel Dyotte, A.V.C.
François Faucher, Pl. fin.
Yvon Fortin, A.V.A., Pl. fin.
Gilles C. Gagné, A.V.C.
Carmel Gagnon, A.V.A.

Yannik Hay, A.V.C.
Normand Joly, Pl. fin.
Nicol Lapointe
Max Harry Laredo
Pierre Larose, A.V.A., Pl. fin.
Gilles Lavoie
Gaétan Magny
Me Bernard Meloche, Pl. fin.
Jean Ménard, A.V.C.
Micheline Normandin Langlois
Claude Ouellette, Pl. fin.
Ginette Racine, A.V.C.
Kaddis Sidaros, A.V.A., Pl. fin.
Réjean Talbot, A.V.C., Pl. fin.
Felice Torre, A.V.A., Pl. fin.
Claude Trudel, A.V.A.

BILAN DE L'ANNÉE 2008

Les plaintes

En 2008, le comité de discipline a reçu 54 nouvelles plaintes, ce qui représente une augmentation de l'ordre de 74 % par rapport à 2007.

Le tableau suivant donne la proportion des plaintes provenant du domaine des valeurs mobilières et du domaine de l'assurance de personnes.

Années	Nombre de plaintes	Valeurs mobilières	Assurance de personnes	Valeurs mobilières et assurance de personnes
2008	54	39 %	41 %	20 %
2007	31	23 %	58 %	19 %
2006	61	39 %	61 %	n.d.
2005	56	21 %	79 %	n.d.
2004	26	15 %	85 %	n.d.

n.d. : Information non disponible pour ces années. La répartition s'est effectuée alors en fonction de ce qui était majoritairement une plainte en valeurs mobilières ou en assurance de personnes.

Sur l'ensemble des représentants ayant nouvellement fait l'objet d'une plainte disciplinaire en 2008, 19 % d'entre eux possédaient la discipline de la planification financière, bien que les plaintes portées contre eux relevaient de l'assurance de personnes et/ou des valeurs mobilières.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DISCIPLINE

Les auditions

Le comité a tenu 126 journées d'audition dont la moitié environ - 64 jours - ont été consacrées à des auditions portant uniquement sur la culpabilité. Le tableau suivant illustre la répartition en nombre de jours selon le type d'audition.

Types d'auditions	Nombre de jours
Auditions sur culpabilité	64
Auditions sur culpabilité et sanction	27
Auditions sur sanction	21
Auditions de requête en radiation provisoire	1
Auditions de moyens préliminaires ou interlocutoires	13
Total	126*

* Une baisse de 9 % comparativement à 2007

Les manquements disciplinaires

Le comité de discipline s'est prononcé en 2008 sur un total de 481 chefs d'accusation, comparativement à 449 en 2007, soit une augmentation de 7 %. Après examen et audition des plaintes, le comité a maintenu 90 % de ces chefs, soit 433.

Dans le domaine des valeurs mobilières, les manquements disciplinaires les plus souvent évoqués, tant en nombre de plaintes que de chefs d'accusation, relevaient :

- de la vente de produits et l'offre de services financiers à l'extérieur des limites de pratique prescrites par le certificat;
- d'informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères;
- du défaut d'établir ou de mettre à jour le profil d'investisseur du client, ou de proposer un placement qui ne correspondait pas à la situation financière ou aux objectifs d'investissement de ce dernier.

En ce qui concerne le domaine de l'assurance de personnes, les manquements les plus fréquents, en nombre de chefs d'accusation, ont été :

- vente de produits et offre de services financiers à l'extérieur des limites de pratique prescrites par le certificat;
- informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères;
- défaut de procéder à une analyse des besoins du client;
- proposition ou transaction à l'insu de l'assuré ou pour le compte d'une personne fictive ou un tiers;
- appropriation de fonds à des fins personnelles;
- s'être placé en situation de conflit d'intérêts.

LES MANQUEMENTS DISCIPLINAIRES DES REPRÉSENTANTS EN VALEURS MOBILIÈRES

Manquements disciplinaires	Nombre de plaintes comportant ce chef d'accusation	Chefs retenus	Chefs rejetés ou retirés	Sanctions	Total des amendes
... a excédé les limites de pratique prescrites par son certificat	7	62	-	39 rad. perm. 23 rad. temp.	0 \$
... a contrefait des documents	2	4	-	1 rad. perm. 3 rad. temp.	0 \$
... a contrefait des signatures	1	5	-	5 rad. temp.	0 \$
... a continué d'agir à titre de représentant étant sans mode d'exercice	1	1	-	1 rad. temp.	0 \$
... a exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente et/ou n'a pas agi avec intégrité	5	6	-	1 rad. perm. 2 rad. temp. 3 amendes	7 000 \$
... a fait défaut de répondre aux demandes du bureau du syndic et/ou de collaborer à l'enquête	2	2	-	1 rad. temp. 1 amende	3 000 \$
... a fait défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client	3	5	-	4 rad. temp. 1 amende	2 000 \$
... a fait défaut de rendre compte au client	2	2	-	2 rad. temp.	0 \$
... a reçu un paiement en son nom propre alors que la loi l'interdit	1	5	-	5 amendes	10 000 \$
... a transmis de l'information et/ou des explications incomplètes, trompeuses ou mensongères	9	57	1	12 rad. perm. 34 rad. temp. 11 amendes 3 cours de formation	30 000 \$
... n'a pas établi ou a omis de mettre à jour le profil d'investisseur du client et/ou a proposé un placement qui ne correspond pas à la situation financière du client et/ou aux objectifs d'investissements	7	45	-	18 rad. temp. 9 amendes 18 réprimandes 2 cours de formation	29 500 \$
... n'a pas respecté le mandat que lui avait confié un client	2	2	-	2 rad. temp.	0 \$
... s'est approprié des fonds à des fins personnelles	6	19	-	18 rad. perm. * 1 rad. temp. 1 amende 1 ord. remboursement 2 recomm. au FISF**	2 000 \$
... s'est placé en situation de conflit d'intérêts	4	24	-	20 rad. perm. 3 rad. temp. 1 réprimande	0 \$
... transactions contraires aux intérêts des clients	2	3	-	1 rad. temp. 1 amende 1 réprimande 1 cours de formation	2 000 \$
GRAND TOTAL		242	1	91 rad. perm. 100 rad. temp. 32 amendes 20 réprimandes 1 ord. remboursement 2 recomm. au FISF** 6 cours de formation	85 500 \$

* Le comité a, dans certains cas, cumulé l'imposition d'amendes à des sanctions de radiation.

** FISF : Fonds d'indemnisation des services financiers

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DISCIPLINE

LES MANQUEMENTS DISCIPLINAIRES DES REPRÉSENTANTS EN ASSURANCE DE PERSONNES

Manquements disciplinaires	Nombre de plaintes comportant ce chef d'accusation	Chefs retenus	Chefs rejetés ou retirés	Sanctions	Total des amendes
... a excédé les limites de pratique prescrites par son certificat	3	16	-	16 rad. perm.	0 \$
... a contrefait des signatures	4	9	1	5 rad. perm. 4 rad. temp.	0 \$
... a créé un découvert d'assurance	2	2	-	2 amendes	3 000 \$
... a exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente	6	7	2	2 rad. temp. 4 amendes 1 réprimande 1 cours de formation	5 000 \$
... a effectué une opération sans l'autorisation du client	1	-	1	-	0 \$
... a été reconnu coupable d'une infraction criminelle ayant un lien avec l'exercice de la profession	1	1	-	1 rad. perm.	0 \$
... a fait défaut de compléter un préavis de remplacement	7	4	5	3 amendes 1 réprimande	4 000 \$
... a fait défaut de rendre compte au client	1	2	-	2 rad. temp.	0 \$
... a fait défaut de remettre les documents appartenant au client	1	1	-	1 réprimande	0 \$
... a fait défaut de divulguer dans la proposition d'assurance l'existence d'une police	1	-	1	-	0 \$
... a fait défaut de divulguer dans la proposition d'assurance l'intention de remplacer une police existante	1	2	-	2 réprimandes	0 \$
... a fait défaut de répondre aux demandes du bureau du syndic et/ou de collaborer à l'enquête	4	4	1	1 rad. temp. 4 amendes	* 12 000 \$
... a fait défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client	4	6	1	1 rad. perm. 5 rad. temp. 1 amende	* 3 000 \$
... a fait de fausses représentations quant à son niveau de compétence	1	1	-	1 amende	1 000 \$
... a fait une ou des transactions contraires aux intérêts de son client	1	-	2	-	0 \$
... a préparé un état comparatif qui était erroné et/ou incomplet	1	4	-	4 amendes	4 000 \$
... a soumis une proposition et/ou effectué une transaction à l'insu de l'assuré et/ou l'a fait pour une personne fictive ou un tiers	1	29	-	29 rad. temp.	0 \$
... a témoigné de la signature d'un assuré hors de sa présence	2	1	1	1 rad. temp.	0 \$

LES MANQUEMENTS DISCIPLINAIRES DES REPRÉSENTANTS EN ASSURANCE DE PERSONNES (SUITE)

Manquements disciplinaires	Nombre de plaintes comportant ce chef d'accusation	Chefs retenus	Chefs rejetés ou retirés	Sanctions	Total des amendes
... a transmis de l'information et/ou des explications incomplètes, trompeuses ou mensongères	19	17	21	5 rad. perm. 6 rad. temp. 7 amendes	* 17 000 \$
... n'a pas favorisé le maintien en vigueur d'une police d'assurance	6	10	1	9 amendes 1 réprimande	17 000 \$
... n'a pas fourni aux assureurs les renseignements d'usage et/ou a fourni de faux renseignements lors de la souscription d'une police	5	9	1	7 rad. temp. 1 amende 1 réprimande	1 500 \$
... n'a pas procédé à l'analyse des besoins du client	10	18	2	18 amendes 1 cours de formation	29 000 \$
... n'a pas remis le préavis de remplacement au client et/ou à la compagnie d'assurance	2	2	-	1 amende 1 réprimande 1 cours de formation	1 000 \$
... n'a pas respecté le mandat que lui avait confié un client	8	3	6	1 rad. temp. 2 amendes 1 cours de formation	4 000 \$
... s'est approprié des fonds à des fins personnelles ou n'a pas remis à un assureur ou à une institution financière les sommes perçues pour ceux-ci	5	28	1	28 rad. perm. 16 amendes 3 ord. remboursement 1 recomm. au FISF**	* 18 400 \$
... s'est placé en situation de conflit d'intérêts	4	15	-	11 rad. perm. 2 rad. temp. 3 amendes	* 7 000 \$
GRAND TOTAL		191	47	67 rad. perm. 60 rad. temp. 76 amendes 8 réprimandes 3 ord. remboursement 4 cours de formation 1 recomm. au FISF**	126 900 \$

* Le comité a, dans certains cas, cumulé l'imposition d'amendes à des sanctions de radiation.

** FISF : Fonds d'indemnisation des services financiers

Les décisions

En 2008, le comité a rendu 75 décisions dont on trouve la répartition dans le tableau qui suit. Il s'agit d'une augmentation de 12 % comparativement à 2007.

Types de décisions	Nombre de décisions
Décisions sur culpabilité	24
Décisions sur culpabilité et sanction	22
Décisions sur sanction	19
Décision ayant trait à la radiation provisoire	1
Autres décisions, notamment sur des questions préliminaires ou interlocutoires	9
Total	75

Quatre (4) dossiers disciplinaires ont nouvellement fait l'objet d'un appel devant la Cour du Québec en 2008.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DISCIPLINE

Les sanctions

Lorsque vient le temps d'établir les sanctions, les membres du comité de discipline tiennent compte de certains facteurs, entre autres : la gravité objective de l'infraction, le préjudice que le public a subi, ainsi que la fréquence des actes reprochés. Seront aussi pris en cause l'expérience du représentant, son passé disciplinaire et sa volonté de corriger son comportement.

En 2008, 41 décisions prononçant des sanctions furent rendues, comparativement à 40 en 2007. Le montant total des amendes imposées a diminué en 2008 pour s'établir à 212 400 \$ comparativement à 342 500 \$ en 2007.

En 2008 par ailleurs, les ordonnances de radiation ont augmenté de 54 %, passant de 207 en 2007 à 318 en 2008. Ainsi, 28 représentants au total ont fait l'objet d'une ou plusieurs sanctions de radiation temporaire ou permanente, comparativement à 23 en 2007, soit une augmentation de 22 %. Le tableau ci-dessous illustre ces faits.

	Valeurs mobilières		Assurance de personnes	
	2007	2008	2007	2008
Total des amendes	76 300 \$	85 500 \$	266 200 \$	126 900 \$
Radiations temporaires	46	100	122	60
Radiations permanentes	0	91	39	67

REMERCIEMENTS

Pour terminer, je voudrais souligner l'importante contribution de M^e Janine Kean et de M^e Guy Marcotte, présidents suppléants, et de la secrétaire M^e Marie Elaine Farley, ainsi que de la compétente équipe qu'elle dirige, à la bonne marche des activités disciplinaires. Leur précieuse collaboration aura permis au comité, malgré l'accroissement et la complexité grandissante des dossiers, de remplir diligemment et efficacement la mission que lui a confiée le législateur.

Je dois enfin également souligner l'apport inestimable des membres aux travaux du comité. Leur implication, leur dévouement et leur professionnalisme auront permis, cette année encore, de confirmer le mérite d'un système disciplinaire centré sur le jugement des pairs.

À tous et chacun, je dis sincèrement merci.



M^e François Folot
Président du comité de discipline

RAPPORT DU RESPONSABLE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE



Clément Blais

Responsable du comité
de gouvernance

Au cours de l'année 2008, le comité de gouvernance a tenu trois (3) séances où ses membres ont pu débattre de différents sujets visant à permettre à la Chambre de solidifier sa capacité à bien remplir sa mission.

L'un de ces sujets a été la révision du processus de constitution des comités statutaires, dont celle du comité de vérification, finances et trésorerie. L'objectif de cette révision est d'obtenir un processus formel et plus transparent de mise en candidature pour tous les membres de la Chambre pour des raisons d'imputabilité et de compétences. Cette nouvelle façon de faire veut susciter la participation de nouveaux candidats, insuffler des idées neuves et profiter de nouvelles expériences. L'obligation de confidentialité des administrateurs de la Chambre et la participation de tiers (invités) aux réunions du conseil d'administration ont aussi été débattues en 2008. Dans le premier cas, une recommandation a été faite afin de s'assurer que les personnes qui participent à des réunions téléphoniques par téléconférence prennent les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité pendant leurs discussions. Pour ce qui est de la participation d'invités aux séances du conseil d'administration, le comité de gouvernance a reçu le mandat de clarifier la nécessité et l'encadrement de leur présence. Les discussions à ce sujet se poursuivront en 2009.

Enfin, les membres du comité de gouvernance ont réfléchi à un nouvel énoncé de la mission du comité puisque la plupart des mandats qui lui ont été confiés lors de sa création en 2004 ont été réalisés. Une proposition a donc été faite en ce sens au conseil d'administration; proposition qui a été adoptée en septembre. Par conséquent, la mission du comité de gouvernance de la Chambre est maintenant de « répondre aux demandes spécifiques du conseil d'administration et de le conseiller pour toutes questions touchant la gouvernance de la Chambre pour s'assurer de structures représentatives, efficaces et éthiques ».

Je m'en voudrais de terminer ce rapport sans remercier Mme Lyne Gagné, responsable du comité de gouvernance jusqu'en octobre 2008, de même que chacun des membres de ce comité pour leur engagement. Votre travail envers notre organisme d'autorégulation est essentiel pour la poursuite des activités de la Chambre empreintes d'éthique, de transparence et de professionnalisme.

Merci à vous tous



Clément Blais
Responsable du comité de gouvernance

COMITÉ DE GOUVERNANCE

2007-2008 :

Lyne Gagné, M.B.A., responsable
Dany Bergeron, B.A.A., A.V.A.,
FMA, FCSI

Michel Kirouac

Richard Pelletier, M. Sc.A.

Gaétan Simard

Louise Viau

Clément Blais (invité)

Benoît Lizée, Adm. A. (invité)

Stéphane Prévost, A.V.C. (invité)

2008-2009:

Clément Blais, responsable
Dany Bergeron, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S.,
FMA, FCSI

Richard Gilbert, A.V.A.

Michel Kirouac

Richard Pelletier, M. Sc.A.

Gaétan Simard

Stéphane Prévost, A.V.C. (invité)

Jocelyne Vézina, Pl. fin., A.V.C. (invitée)

RAPPORT DU RESPONSABLE DU COMITÉ DE LA RELÈVE



Gilles Sinclair, Pl. fin.

Responsable du comité
de la relève

À titre de responsable du comité de la relève, je suis heureux de vous soumettre ce rapport d'activités pour l'année 2008.

Avant de commencer, je tiens à saluer le travail de mon prédécesseur, M. Richard Gilbert, qui a été responsable du comité jusqu'en octobre 2008 et à qui revient, ainsi qu'à son équipe, le crédit du travail rapporté dans ces lignes.

Les membres du comité de la relève ont amorcé leurs travaux en 2008 par une réflexion sur la mission de ce comité. Le conseil d'administration de la Chambre a vite fait de contribuer à cette réflexion en réitérant le statut permanent et la mission du comité de la relève en raison de l'importance de celle-ci dans les priorités de la Chambre.

Sur cette lancée, le comité a donc proposé au conseil d'administration de développer un atelier destiné aux différents délégués régionaux dans le cadre de l'assemblée générale annuelle qui a eu lieu en juin 2008. Sous le thème « La relève à la Chambre », les délégués ont eu l'occasion de se prononcer sur différents points ayant pour objectif de valoriser l'importance de la relève et de susciter l'implication des membres aux instances de la Chambre.

Les résultats de cette consultation des délégués ont grandement inspiré le conseil d'administration pour l'élaboration de son nouveau plan stratégique 2009-2011 de la Chambre.

Enfin, lors de l'élection 2008 au conseil d'administration, mentionnons la participation record où 19 membres se sont portés candidats pour combler les cinq (5) postes vacants.

Je profite donc de l'occasion pour remercier tous les membres de la Chambre qui ont participé à l'atelier de la relève à la Chambre et aux élections. Votre apport permet encore une fois de consolider la nature même de notre organisme d'autoréglementation.

Gilles Sinclair, Pl. fin.
Responsable du comité de la relève

COMITÉ DE LA RELÈVE

2007-2008 :

Richard Gilbert, A.V.A., responsable
Carole Baril, Pl. fin.
François Moïse
Louis Rouleau, A.V.A., Pl. fin.
Danielle Surprenant, A.V.A., Pl. fin.
Clément Blais (invité)
Benoît Lizée, Adm. A. (invité)
Stéphane Prévost, A.V.C. (invité)

2008-2009 :

Gilles Sinclair, Pl. fin., responsable
Carole Baril, Pl. fin.
Marc Gagnon, A.V.C., Pl. fin.
Michel Gagnon, A.V.C., Pl. fin.
Louis Rouleau, A.V.A., Pl. fin.
Clément Blais (invité)
Stéphane Prévost, A.V.C. (invité)
Jocelyne Vézina, Pl. fin., A.V.C. (invitée)

RAPPORT DE LA RESPONSABLE DU COMITÉ DE RÉGLEMENTATION



Marie Vallée

Responsable du comité
de réglementation

Pour une quatrième année consécutive, j'ai le plaisir de vous soumettre ce rapport du comité de réglementation de la Chambre de la sécurité financière à titre de responsable du comité.

Les différents dossiers que le comité de réglementation a pilotés au cours de la dernière année permettront de consolider la structure de gouvernance de la Chambre à différents niveaux, et ce, toujours dans le but de réaliser pleinement la mission première de protection du public.

Comme mentionné précédemment dans le rapport de la direction, nous avons procédé à la modification du *Règlement sur les sections*, ce qui a constitué notre principale intervention en 2008. En effet, ce règlement a été révisé tant dans le fond que dans la forme afin d'assurer qu'il soit conforme à la mission des sections régionales de la Chambre.

D'autres dossiers tels que la réforme des politiques financières de la Chambre ont retenu notre attention en cours d'année et se poursuivront en 2009. Je remercie les administrateurs et le personnel de la Chambre qui ont siégé au comité de réglementation et je souhaite une année tout aussi fructueuse à ceux et celles qui prendront le relais.

Marie Vallée
Responsable du comité de réglementation

COMITÉ DE RÉGLEMENTATION

2007-2008 :

Marie Vallée, responsable
Lyne Gagné, M.B.A.
Michel Kirouac
Benoît Lizée, Adm. A.
Clément Blais (invité)
Stéphane Prévost, A.V.C. (invité)

2008-2009 :

Marie Vallée, responsable
Michel Kirouac
Catherine Lussier-Price
Stéphane Prévost, A.V.C.
Clément Blais (invité)
Jocelyne Vézina, Pl. fin.,
A.V.C. (invitée)

RAPPORT DU RESPONSABLE DU COMITÉ DE L'INSTITUT DE FORMATION



Richard Gilbert, A.V.A.

Responsable du comité
de l'Institut de formation

Après une année fort occupée en 2007 avec la première fin de période de qualification depuis la mise en vigueur du nouveau règlement sur la formation continue obligatoire, les membres du comité de l'Institut de formation ont pu se concentrer en 2008 sur la réalisation de différents mandats qui leur ont été confiés par le conseil d'administration.

Un des principaux dossiers sur lequel le comité s'est penché en 2008 a été la reconnaissance des activités de formation. En effet, le comité a étudié la possibilité d'instaurer un processus de reconnaissance accéléré moyennant des frais supplémentaires. Toutefois, le processus en place étant déjà hautement efficace sur le plan des délais puisque le tout se complète à l'intérieur de 10 jours, il fut décidé qu'un processus accéléré ne devrait être utilisé que dans des situations exceptionnelles.

Les UFC.Magazine ont de plus fait peau neuve en 2008, après une relâche de quelques mois. Désormais, la lecture du cas et les réponses aux questions se font en ligne à partir du site de la Chambre. De plus, la correction du questionnaire est automatique, le représentant obtient donc son résultat immédiatement et les UFC concernées sont versées directement au dossier du membre lors de la réussite, ce qui constitue une importante économie de temps et de papier. De plus, les contenus et les niveaux de difficulté ont été haussés à la suite de la demande des membres.

Concernant les dossiers UFC, plus de 9 300 membres de la Chambre ont saisi eux-mêmes en ligne leurs UFC dans leur dossier respectif. Afin de s'assurer de son bon fonctionnement et de l'exactitude des entrées, des vérifications des preuves de présence saisies au dossier ont été faites aléatoirement en 2008 parmi les membres n'ayant pas transmis à la Chambre les preuves de présence. Nous avons été heureux de constater qu'aucune erreur n'a été signalée ce qui démontre le respect de l'utilisation de ce système.

Le Colloque A.V.A., qui a eu lieu à Québec les 19 et 20 mars 2008 sous le thème « *Laissez votre empreinte chez vos clients; comment servir ses clients aux divers stades de leur vie* », a également retenu l'attention du comité. Si cette 15^e édition a connu un important succès, le comité a néanmoins recommandé au conseil d'administration de changer l'appellation du colloque afin d'interpeller un plus grand nombre de membres à cet événement majeur de formation, et ce, tout en s'assurant que les membres possédant la désignation A.V.A. n'aient pas l'impression de perdre quoi que ce soit. Par conséquent, le Colloque A.V.A. est devenu en 2009 le « Colloque de la sécurité financière ».

Lors de ce colloque qui regroupait plus de 200 participants, le responsable du comité de l'Institut de formation en 2008, M. François Moïse, et le président de la Chambre, M. Clément Blais, ont remis le Prix Robert-Lemay à M. Yves Moreau de la section Québec.

Avant de conclure, voici un survol chiffré de l'année 2008 en matière de formation continue :

Nombre de formations accréditées	2 109
Nombre de UFC reconnues pour ces formations	7 841
Nombre de sessions de formation en section	224
Nombre de UFC reconnues pour ces formations	590
Nombre de UFC saisies dans les dossiers des membres provenant des formations en section	32 528
Nombre de formations à distance vendues	2 503
Nombre de questionnaires UFC.Magazine corrigés	5 009
Nombre de représentants ayant saisi leurs UFC en ligne	9 310
Nombre de fournisseurs utilisant le service en ligne	23
Nombre total de UFC saisies dans les dossiers des membres	717 798

Une dernière donnée intéressante au service des membres : le centre d'appels de la formation continue a traité plus de 12 000 appels téléphoniques afin de répondre aux questions des membres. En 2007, près de 18 500 appels ont été reçus, principalement concentrés dans les quatre (4) derniers mois de l'année.

Je termine donc ce rapport en remerciant particulièrement mon prédécesseur, M. François Moïse, qui a été responsable du comité jusqu'en octobre 2008, ainsi que chacun de mes collègues du comité de l'Institut de formation pour leur dévouement. Je tiens aussi à souligner la grande collaboration des membres de la permanence qui travaillent régulièrement avec nous à la réalisation de nos projets. C'est un plaisir de travailler avec vous tous.

Richard Gilbert, A.V.A.
Responsable du comité de l'Institut de formation

COMITÉ DE L'INSTITUT DE FORMATION

2007-2008 :
François Moïse, responsable
Sylvain Beauséjour, A.V.C.
Richard Gilbert, A.V.A.
Simon Loubier, A.V.C.
Alain-Claude Roy, A.V.C., Pl. fin.
Jocelyne Vézina, Pl. fin., A.V.C.
Clément Blais (invité)
Stéphane Prévost, A.V.C. (invité)

2008-2009 :
Richard Gilbert, A.V.A., responsable
Michel Gagnon, A.V.C., Pl. fin.
Yoland Genest, A.V.C.
Simon Loubier, A.V.C.
Alain-Claude Roy, A.V.C., Pl. fin.
Gilles Sinclair, Pl. fin.
Clément Blais (invité)
Stéphane Prévost, A.V.C. (invité)
Jocelyne Vézina, Pl. fin., A.V.C. (invitée)

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES SECTIONS



Gilbert Tremblay

Président du comité
des sections

La Chambre de la sécurité financière est riche de l'activité bénévole effectuée au sein de ses 20 sections régionales.

Chacune de ces sections compte un président et tous les présidents forment ensemble le comité des sections qui a pour fonctions principales de diffuser l'information entre la Chambre et les sections, et d'animer ces dernières et leurs membres. De plus, un représentant du comité des sections participe aux différents comités du conseil d'administration.

Outre les sujets courants à l'ordre du jour des rencontres du comité des sections, notre attention a surtout porté en 2008 sur la révision des politiques et procédures des bureaux de direction en matière de gestion financière, tel que mentionné auparavant dans le rapport de la direction aux pages précédentes. La production de rapports financiers mensuels ainsi que l'intégration des opérations des sections aux états financiers de la Chambre sont des résultats concrets de ces travaux.

Nous avons par ailleurs poursuivi la révision des processus d'attribution des Prix Victor-Dumais et Ghislaine-J.-Laforte. Un groupe de travail a été constitué afin de proposer des modifications pour que toutes les sections régionales soient évaluées sur le même pied d'égalité. Nous avons pu constater que les présidents des sections tenaient à conserver ces prix en place puisqu'ils se révèlent une source de motivation pour les membres des bureaux de direction et les délégués. Une proposition de modification des règles d'attribution de ces prix sera soumise au conseil d'administration au cours de 2009. Dans le cadre du camp de formation de juin 2008, rappelons que c'est la section Estrie qui s'est vu remettre le Prix Victor-Dumais, alors que la section Laurentides a reçu le Prix Ghislaine-J.-Laforte.

Les fonctions des sections régionales comportent aussi un important volet communautaire par le biais des activités de financement au bénéfice de différents organismes, et plus particulièrement l'Association québécoise de la fibrose kystique que la Chambre appuie depuis maintenant 25 ans. En juin 2008, M. René Auger, président de la section Montréal, a accepté la présidence d'honneur de la campagne 2008-2009 et je profite de l'occasion pour le féliciter de son engagement et de la grande énergie qu'il a consacrée à ce mandat. Au cours de l'année, plus de 75 300 \$ ont été recueillis dans l'ensemble des sections. Bravo à tous les responsables de l'organisation des activités de financement (tournoi de golf, tirages, etc.) et merci à tous les membres qui y ont participé!

Bien sûr, toutes les sections ont poursuivi l'organisation des activités de formation. En effet, 224 sessions de formation ont eu lieu afin que tous les membres puissent bénéficier de formation de qualité, et ce, à travers la province.

En conclusion, je remercie l'ensemble des membres du comité des sections pour leur appui et leur implication, ainsi que la permanence de la Chambre pour son excellent travail avec nous.

Gilbert Tremblay
Président du comité des sections

COMITÉ DES SECTIONS

Gilbert Tremblay,
section Manicouagan,
président du comité

René Auger,
section Montréal

Carole Baril, Pl. fin.,
section Laval

Linda Castonguay,
section Rivière-du-Loup

Sylvain Croft, A.V.C.,
section Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Les Îles

Luc Daigneault,
section Richelieu-Longueuil

Jean-Pierre Durand, A.V.C., Pl. fin.,
section Québec

Maxime Lamoureux,
section Haute-Yamaska

Sylvie Larouche, A.V.C., Pl. fin.,
section Lanaudière

Patrice Lortie,
section Laurentides

Simon Loubier, A.V.C.,
section Beauce-Amiante

Gaétan Meloche, A.V.C.,
section Sud-Ouest du Québec

Martine Mercier,
section Saguenay-Lac-Saint-Jean

Diane Préfontaine, A.V.C., Pl. fin.,
section Estrie

Pierre Rocheleau,
section Grande-Mauricie

Micheline Ouellette,
section Drummond-Arthabaska

Julie Roy, A.V.A., Pl. fin.,
section Abitibi-Est

Luc Savage, Pl. fin.,
section Outaouais

Gaétan Simard,
section Duplessis

Gaétan Tremblay,
section Rouyn-Noranda

Clément Blais,
président de la Chambre

Stéphane Prévost, A.V.C. (invité)

Jocelyne Vézina, Pl. fin., A.V.C. (invitée)

RAPPORT DU RESPONSABLE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION, FINANCES ET TRÉSORERIE



Dany Bergeron, B.A.A.,
A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI

Responsable du comité de vérification,
finances et trésorerie

Une fois de plus, et ce, pour un quatrième exercice consécutif, la Chambre a conclu l'année 2008 avec un résultat positif, tel que budgété, confirmant ainsi la gestion rigoureuse de nos ressources financières.

Concrètement, la Chambre a dégagé un surplus de 328 931 \$ et a continué de provisionner une réserve qui équivaut maintenant à deux (2) mois de frais d'exploitation relativement à l'objectif de trois à six mois fixé lors de l'assemblée annuelle de 2005. Rappelons que cette réserve est requise afin de faire face à d'éventuels imprévus qui pourraient affecter la Chambre et relève de la saine gestion.

L'ensemble des sections a également terminé l'année 2008 avec un surplus budgétaire de 66 761 \$ pour un total consolidé – Chambre et sections - de 395 692 \$.

REVENUS ET DÉPENSES VARIENT EN SENS OPPOSÉ

Les revenus de la Chambre en 2008 se sont chiffrés à 8 380 946 \$; une diminution de 2,26 % par rapport aux revenus de 2007. Malgré une augmentation de 3,77 % des revenus de cotisation (indexation de la cotisation de 1,9 % de 2007 à 2008, ainsi que l'ajout net de 386 nouveaux membres), cette variation à la baisse est imputable à :

- une diminution des revenus de formation de 21,6 % par rapport à 2007, ce qui était prévu en raison du fait qu'il s'agit de la première année de la période de qualification 2008-2009;
- une diminution des revenus provenant du comité de discipline de l'ordre de 38,07 % (montants des amendes imposées moins élevés).

Au chapitre des dépenses, nous notons une augmentation de 3,10 % en comparaison avec 2007. Cette hausse des dépenses a été générée par :

- une augmentation des honoraires professionnels engendrée par les activités du syndic;
- l'augmentation du coût de la vie pour l'ensemble des dépenses.

GESTION DES SECTIONS RÉGIONALES

L'an dernier, les états financiers de fin d'année ont intégré les opérations des sections, distinctement des opérations de la Chambre. Pour compléter le processus, la Chambre et ses sections ont instauré, à compter du 1^{er} avril 2008, des rapports mensuels de gestion financière des sections régionales pour assurer un meilleur contrôle financier et fiscal.

En conclusion, je vous invite à consulter les états financiers vérifiés dans les pages suivantes pour obtenir plus d'information.

Je profite également de l'occasion pour remercier M. Benoît Lizée, responsable du comité de vérification, finances et trésorerie jusqu'en octobre 2008, tous les membres du comité pour leur travail au cours de la dernière année, ainsi que le personnel de la permanence qui nous a soutenu dans nos travaux. La rigueur de tous permet encore une fois de démontrer notre compétence dans la gestion de notre OAR.

Dany Bergeron, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S., FMA, FCSI
Responsable du comité de vérification, finances et trésorerie

COMITÉ DE VÉRIFICATION, FINANCES ET TRÉSORERIE

2007-2008 :

Benoît Lizée, Adm. A., responsable
Jean-Pierre Laliberté
Gaétan Meloche, A.V.C.
John Ruggieri, A.V.A., Pl. fin.
Marie Vallée
Clément Blais (invité)
Stéphane Prévost, A.V.C. (invité)

2008-2009 :

Dany Bergeron, B.A.A., A.V.A., C.A.A.S.,
FMA, FCSI, responsable
Jean-Pierre Laliberté
Benoît Lizée, Adm. A.
Gaétan Meloche, A.V.C.
Marie Vallée
Clément Blais (invité)
Stéphane Prévost, A.V.C. (invité)
Jocelyne Vézina, A.V.C., Pl. fin. (invitée)

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX MEMBRES

Nous avons vérifié le bilan de la Chambre de la sécurité financière (la « Chambre ») au 31 décembre 2008 ainsi que les états des résultats, des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Chambre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondage des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Les Sections de la Chambre tirent une partie de leurs revenus d'activités de bienfaisance, pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre vérification de ces revenus s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres des Sections et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits reçus, de l'excédent des revenus sur les charges, de l'actif et des actifs nets.

À notre avis, à l'exception de l'effet des redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier l'intégralité des revenus d'activités de bienfaisance mentionnées au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Chambre au 31 décembre 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

 KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L.*

Comptables agréés

Montréal, Canada
Le 20 février 2009

* CA auditeur permis n° 12798

BILAN

31 décembre 2008, avec chiffres correspondants de 2007

	Chambre	Sections de la Chambre	2008 Total	Chambre	Sections de la Chambre	2007 Total
ACTIF						
Actif à court terme						
· Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 080 349 \$	299 260 \$	3 379 609 \$	2 890 163 \$	228 909 \$	3 119 072 \$
· Placements temporaires	964 491	25 000	989 491	922 298	47 524	969 822
· Cotisations à recevoir des représentants	865 436	—	865 436	950 284	—	950 284
· Autres débiteurs	307 864	8 026	315 890	504 661	—	504 661
· Frais imputables au prochain exercice	77 369	691	78 060	57 067	—	57 067
	5 295 509	332 977	5 628 486	5 324 473	276 433	5 600 906
Immobilisations corporelles (notes 2 et 3)	874 827	1 188	876 015	748 579	—	748 579
	6 170 336 \$	334 165 \$	6 504 501 \$	6 073 052 \$	276 433 \$	6 349 485 \$
PASSIF ET ACTIFS NETS						
Passif à court terme						
· Crédeurs et charges à payer	824 430 \$	6 594 \$	831 024 \$	1 138 525 \$	— \$	1 138 525 \$
· Revenus reportés	2 499 555	—	2 499 555	2 391 466	—	2 391 466
· Soldes interfonds	17 735	(17 735)	—	2 112	(2 112)	—
	3 341 720	(11 141)	3 330 579	3 532 103	(2 112)	3 529 991
Avantages incitatifs relatifs au bail (note 3)	517 598	—	517 598	558 862	—	558 862
Actifs nets						
· Investis en immobilisations corporelles	874 827	1 188	876 015	748 579	—	748 579
· Non affectés	1 366 191	344 118	1 710 309	1 163 508	278 545	1 442 053
· Affectés grevés d'une affectation d'origine interne (note 4)	70 000	—	70 000	70 000	—	70 000
	2 311 018	345 306	2 656 324	1 982 087	278 545	2 260 632
Engagements (note 5) Éventualités (note 6)						
	6 170 336 \$	334 165 \$	6 504 501 \$	6 073 052 \$	276 433 \$	6 349 485 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.
Au nom du conseil,

 , administrateur

 , administrateur

ÉTATS FINANCIERS

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 décembre 2008, avec chiffres correspondants de 2007

	Chambre	Sections de la Chambre	2008 Total	Chambre	Sections de la Chambre	2007 Total
Revenus						
· Cotisations	6 970 267 \$	– \$	6 970 267 \$	6 717 301 \$	– \$	6 717 301 \$
· Formation	736 284	441 282	1 177 566	939 122	419 001	1 358 123
· Greffe	327 321	–	327 321	528 569	–	528 569
· Intérêts	190 657	2 112	192 769	205 598	1 785	207 383
· Vérification préventive	470	–	470	1 574	–	1 574
· Activités de bienfaisance	–	95 664	95 664	–	76 047	76 047
· Autres	–	24 427	24 427	–	27 329	27 329
· Publicité	155 947	–	155 947	182 530	–	182 530
	8 380 946	563 485	8 944 431	8 574 694	524 162	9 098 856
Charges						
· Salaires et charges sociales	3 171 479	–	3 171 479	2 821 018	–	2 821 018
· Procureur du syndic	611 950	–	611 950	687 442	–	687 442
· Comité de discipline	934 498	–	934 498	718 911	–	718 911
· Services professionnels externes	538 917	35 547	574 464	674 493	–	674 493
· Formation	220 316	331 568	551 884	278 768	399 462	678 230
· Redevances pour Sections	114 360	(114 360)	–	94 222	(94 222)	–
· Autres charges reliées aux Sections	100 179	–	100 179	70 000	–	70 000
· Loyer et électricité (note 3)	313 785	–	313 785	329 320	–	329 320
· Frais de gestion	172 989	–	172 989	168 770	–	168 770
· Amortissement des immobilisations corporelles (note 3)	182 674	594	183 268	136 488	–	136 488
· Frais de déplacement	143 604	29 550	173 154	130 718	14 494	145 212
· Publications	206 281	–	206 281	223 221	–	223 221
· Allocations	76 832	–	76 832	76 997	–	76 997
· Jetons des administrateurs et autres membres	92 530	–	92 530	70 251	–	70 251
· Télécommunications et informatique	115 584	5 282	120 866	105 157	–	105 157
· Fournitures de bureau et de papeterie	123 513	5 934	129 447	150 107	70 801	220 908
· Créances irrécouvrables	4 454	–	4 454	87 699	–	87 699
· Poste et messagerie	125 453	1 557	127 010	121 159	–	121 159
· Assurance	67 058	–	67 058	60 799	–	60 799
· Publicité et promotion	441 815	48 201	490 016	524 884	–	524 884
· Communications	55 697	–	55 697	50 465	–	50 465
· Location d'équipement de bureau	69 185	–	69 185	57 828	–	57 828
· Frais de formation du personnel	60 125	–	60 125	48 457	–	48 457
· Taxes et permis	49 920	–	49 920	48 161	–	48 161
· Frais bancaires et financiers	23 790	3 692	27 482	35 800	–	35 800
· Traduction	24 261	–	24 261	29 480	–	29 480
· Entretien et réparations	10 766	–	10 766	9 127	–	9 127
· Activités de bienfaisance	–	149 159	149 159	–	143 833	143 833
	8 052 015	496 724	8 548 739	7 809 742	534 368	8 344 110
Excédent des revenus sur les charges (charges sur les revenus)	328 931 \$	66 761 \$	395 692 \$	764 952 \$	(10 206) \$	754 746 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

ÉTAT DES ACTIFS NETS

Exercice terminé le 31 décembre 2008, avec chiffres correspondants de 2007

	CHAMBRE			SECTIONS DE LA CHAMBRE		Total 2008	Chambre	Sections de la Chambre	Total 2007
	Investis en immobilisations	Non affectés	Affectation interne	Investis en immobilisations	Non affectés				
Solde au début de l'exercice	748 579 \$	1 163 508 \$	70 000 \$	– \$	278 545 \$	2 260 632 \$	1 217 135 \$	288 751 \$	1 505 886 \$
Excédent des (charges sur les revenus) revenus sur les charges	(223 938) ⁽¹⁾	552 869	–	(594) ⁽¹⁾	67 355	395 692	764 952	(10 206)	754 746
Acquisition d'immobilisations corporelles	350 186	(350 186)	–	1 782	(1 782)	–	–	–	–
	874 827 \$	1 366 191 \$	70 000 \$	1 188 \$	344 118 \$	2 656 324 \$	1 982 087 \$	278 545 \$	2 260 632 \$

⁽¹⁾ Représente l'amortissement des immobilisations corporelles.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre 2008, avec chiffres correspondants de 2007

	2008	2007
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
· Excédent des revenus sur les charges	395 692 \$	754 746 \$
· Ajustements pour :		
- Amortissement des immobilisations corporelles	224 532	177 414
- Amortissement de l'avantage incitatif relié aux améliorations locatives	(41 264)	(40 926)
- Amortissement de la dépense de loyer sur la durée du bail	30 253	30 253
- Amortissement de l'avantage incitatif relié à la dépense du loyer	(30 253)	(30 592)
	578 960	890 895
· Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement lié à l'exploitation		
- Placements temporaires	(19 669)	(28 205)
- Débiteurs	273 619	(255 776)
- Frais imputables au prochain exercice	(20 993)	(3 818)
- Crédoiteurs et charges à payer	(307 501)	441 350
- Revenus reportés	108 089	48 746
	612 505	1 093 192
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
· Acquisition d'immobilisations corporelles	(351 968)	(225 837)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	260 537	867 355
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	3 119 072	2 251 717
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	3 379 609 \$	3 119 072 \$
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de :		
· Encaisse	605 826 \$	3 119 072 \$
· Placements - certificats de placement garanti et marché monétaire	2 773 783	-

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 décembre 2008

La Chambre de la sécurité financière, qui inclut la Chambre et ses sections (la « Chambre »), a été constituée en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, sanctionnée le 20 juin 1998 par le gouvernement du Québec. La Chambre a pour mission principale d'assurer la protection du public en maintenant la discipline et en veillant à la formation et à la déontologie de ses membres.

Le 11 décembre 2002, le projet de loi n° 107, Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier, a été adopté et sanctionné. La nouvelle loi reconnaît la Chambre en lui octroyant le statut d'organisme d'autoréglementation. De plus, la Chambre est responsable de sa cotisation de même que de l'élection de ses administrateurs.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts bancaires et les placements susceptibles de réalisation relativement rapide, achetés trois mois ou moins avant la date d'échéance, et ils sont présentés au coût, lequel se rapproche de la valeur marchande.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont établies au prix coûtant. L'amortissement est déterminé selon les méthodes et les périodes ou taux suivants :

Élément d'actif	Méthode	Période/taux
Matériel informatique	Linéaire	36 mois
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

c) Avantages incitatifs relatifs au bail

Les avantages incitatifs relatifs au bail sont comptabilisés comme avantages incitatifs reportés et portés en diminution de la charge de loyer et de l'amortissement des améliorations locatives.

d) Constatation des revenus

L'Autorité des marchés financiers tient le registre central des représentants, facture et perçoit, pour le compte de la Chambre, les cotisations et les taxes applicables.

Ces cotisations sont comptabilisées sur base d'exercice. Les montants perçus et non perçus pour la période suivant la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de revenus reportés.

e) Instruments financiers

Le chapitre 3855, Instruments financiers - comptabilisation et évaluation, établit les normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers. Conformément aux nouvelles normes, les actifs et passifs financiers sont d'abord comptabilisés à la juste valeur et sont par la suite comptabilisés selon leur classification tels que décrits ci-après. Ces instruments financiers doivent être classés dans des catégories définies. Ce classement détermine la façon dont chaque instrument est évalué ainsi que le mode de présentation des gains et des pertes s'y rapportant.

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers :

- i) Les cotisations à recevoir des représentants et autres débiteurs sont classées dans les « Prêts et créances » et enregistrées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 décembre 2008

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

e) Instruments financiers (suite)

ii) Les créiteurs et charges à payer sont classés dans les « Autres passifs financiers ». Ils sont enregistrés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valeur comptable de chaque élément de ces catégories correspond approximativement à sa juste valeur en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

iii) Placements temporaires

Les placements temporaires sont classés comme actifs financiers disponibles à la vente. Ces actifs sont évalués à la juste valeur. La juste valeur des placements temporaires a été déterminée en se fondant sur les cours du marché.

Tout gain ou perte est présenté directement dans l'état de l'évolution des actifs nets jusqu'à la décomptabilisation de l'actif financier, moment où le gain ou la perte cumulé(e) préalablement comptabilisé(e) dans l'état de l'évolution des actifs nets, doit alors être inclus(e) dans les résultats de l'exercice.

f) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui touchent les éléments d'actif et de passif présentés, la divulgation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers, et les produits et les charges présentés pour l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

g) Conventions comptables à adopter dans le futur

En décembre 2006, l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) a publié le chapitre 1535, Informations à fournir concernant le capital. Ce chapitre établit des normes relatives à la présentation d'informations qualitatives à fournir sur le capital de l'entité et les données quantitatives utilisées aux fins du calcul du capital. Il exige la présentation d'informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'entité. Cette norme s'applique aux états financiers intermédiaires et annuels relatifs aux exercices ouverts le 1^{er} août 2008 ou après.

La Chambre évalue actuellement l'incidence de l'application de cette norme.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008		2007
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Chambre			
Matériel informatique	2 225 809 \$	1 989 867 \$	235 942 \$
Mobilier et équipement	454 763	320 159	134 604
Améliorations locatives	661 521	157 240	504 281
	3 342 093	2 467 266	874 827
Sections			
Matériel informatique	1 782	594	1 188
	3 343 875 \$	2 467 860 \$	876 015 \$

3. AVANTAGES INCITATIFS RELATIFS AU BAIL

Des avantages incitatifs relatifs au bail ont été accordés à la Chambre, incluant des mois de loyer gratuit, le remboursement des coûts reliés aux améliorations locatives, ainsi qu'une allocation de déménagement.

Les avantages incitatifs relatifs au bail sont amortis sur la durée du bail. Au cours de l'exercice, 30 253 \$ (30 592 \$ en 2007) ont été amortis à l'encontre de la charge de loyer et 41 264 \$ (40 926 \$ en 2007), à l'encontre de l'amortissement des améliorations locatives.

4. ACTIFS NETS GREVÉS D'UNE AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé l'affectation d'un montant de 70 000 \$ afin de pourvoir à de futures activités reliées au développement de la relève. Ce montant a été affecté par virement de l'actif net non affecté. La Chambre ne peut utiliser à d'autres fins ce montant grevé d'une affectation d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

5. ENGAGEMENTS

La Chambre s'est engagée jusqu'en 2017, en vertu de contrats de location-exploitation, à verser des loyers totaux de 3 026 482 \$ pour la location des lieux occupés par ses bureaux ainsi que 102 493 \$ pour des équipements de bureau.

Les loyers minimums s'établissent comme suit pour les cinq prochains exercices :

2009	359 344 \$
2010	354 587
2011	378 149
2012	406 090
2013	408 631
2014 et suivantes	1 222 174

6. ÉVENTUALITÉS

Au cours des exercices antérieurs, des poursuites en dommages et intérêts ont été intentées contre la Chambre, et ont toujours cours, pour une somme totalisant approximativement 4,0 millions de dollars. Les assureurs de la Chambre, sous certaines conditions, ont accepté de prendre fait et cause de cette dernière à l'égard de ces poursuites, bien qu'une portion de ces réclamations ne soit pas couverte selon les termes et conditions de la police d'assurance responsabilité. De l'avis de la direction, il est pour le moment impossible d'évaluer l'issue de ces affaires. Par conséquent, aucune provision n'est incluse dans les états financiers de l'exercice relativement à la perte éventuelle pouvant découler de ces poursuites. Toute perte serait comptabilisée dans l'exercice où elle surviendrait.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

La Chambre encourt des risques de crédit associés aux débiteurs. La Chambre évalue continuellement la condition financière de ses clients et représentants.

8. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants de 2007 ont été réagencés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

TITRE A.V.A., A.V.C. ET C.A.A.S. DÉCERNÉS EN 2008

Les titres A.V.A. (assureur-vie agréé) et A.V.C. (assureur-vie certifié) sont une propriété exclusive de la Chambre de la sécurité financière et sont assujettis au Règlement sur les titres d'assureur-vie agréé et d'assureur-vie certifié.

La désignation professionnelle C.A.A.S. (conseiller agréé en avantages sociaux) est également une propriété exclusive de la Chambre et est comparable au titre nord-américain de Certified Employee Benefit Specialist (C.E.B.S.).

ASSUREURS-VIE AGRÉÉS (A.V.A.)

Lise Benoît, A.V.A., section Estrie (Récipiendaire du Prix Robert-Lemay 2009)

Alain Bolduc, A.V.A., section Beauce-Amiante

Jacques Langlois, A.V.A., section Sud-Ouest du Québec

Michel Larouche, A.V.A., section Québec

Ginette Plamondon, A.V.A., section Richelieu-Longueuil

Julie Roy, A.V.A., section Abitibi-Est

ASSUREURS-VIE CERTIFIÉS (A.V.C.)

Kathleen Berry, A.V.C., section Richelieu-Longueuil

Frédéric Comptour, A.V.C., section Richelieu-Longueuil

Dominique Dubois, A.V.C., section Lanaudière

Claudia Gagnon, A.V.C., section Richelieu-Longueuil

Edouard Phehir, A.V.C., section Montréal

Pascal Turner, A.V.C., section Montréal

Bachir Zarifeh, A.V.C., section Montréal

CONSEILLER AGRÉÉ EN AVANTAGES SOCIAUX (C.A.A.S.)

Dany Bergeron, C.A.A.S., section Lanaudière

COLLÈGE ÉLECTORAL

Le collège électoral de la Chambre de la sécurité financière se compose des membres de son conseil d'administration, des membres des bureaux de direction de chacune des 20 sections et de leurs délégué(e)s.

ABITIBI-EST

Julie Roy, A.V.A., Pl. fin., présidente

Christian Emond, v.-p. communications

Louise Trépanier, A.V.A., Pl. fin.,

v.-p. formation

Hélène Tanguay, A.V.C.,

secrétaire-trésorière

Denise Dumont,

responsable Fibrose kystique

Yves Rochefort, A.V.A.

Eleine Toupin-Guay

Délégué(e)s :

Sylvain Bellerose, A.V.C.

Guy Bossé, A.V.C.

Luc Bossé

Yan Coulombe

André Gilbert

BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉSIE-LES ÎLES

Sylvain Croft, A.V.C., président

Sandra Giasson, v.-p. communications

Réjean Bernatchez, A.V.C.,

v.-p. formation

Mario Petitpas, Pl. fin., v.-p. formation

Christian Charrette, Pl. fin., trésorier

Christiane Deschênes, secrétaire

Hélène Lagrange

Délégué(e)s :

Gilbert Bérubé, A.V.C.

Yvon Dionne

James Meagher

Valérie Solange

Danielle Thivierge, A.V.C.

BEAUCE-AMIANTE

Simon Loubier, A.V.C., président

Pascale Leblond, v.-p. communications

Marcel Breton, A.V.C., Pl. fin.,

v.-p. formation

Micheline Beaulne, secrétaire-trésorière

Julie Morin, secrétaire

Yvan Veilleux, Pl. fin., responsable

Prix Victor-Dumais et G.-J.-Laforte

Marquis Roy,

responsable Fibrose kystique

Marc Castonguay, A.V.A.

Gérard Lessard

Côme Simard, Pl. fin.

Délégué(e)s :

Stéphane Boilard

Alexandre Cloutier

Line Ferland, A.V.A., Pl. fin.

Christiane Gagné Poulin

Yvan Trépanier

DRUMMOND-ARTHABASKA

Micheline Ouellette, présidente

Serge Rousseau, A.V.C., Pl. fin.,

président du conseil

Jerry Jeanson, A.V.C., Pl. fin.,

v.-p. communications

Hélène Thiffault, v.-p. formation

Jeanne Senneville, trésorière

Yvon Neveu, Pl. fin., secrétaire

Gaétane Boucher Landry, A.V.C.,

responsable Prix Victor-Dumais

et G.-J.-Laforte

Paolo Brisebois, Pl. fin.,

responsable Prix Mérite

Pierrette Cyr

Guillaume Tardif

Délégué(e)s :

Sébastien Binette

Geneviève Hincq, A.V.C.

Jacques Lampron, A.V.C., Pl. fin.

Lucie Lebrun

Vicky Marc-Aurèle

DUPLESSIS

Gaétan Simard, président

Nadine Boudreau, v.-p. communications

Jacques Côté, Pl. fin., v.-p. formation

Maurice Anglehart, trésorier

Magali Cusin, A.V.C., secrétaire

Édith Desrosiers,

responsable Fibrose kystique

Mélanie Lejeune,

adjointe Fibrose kystique

Lynda Plante, responsable

Prix Victor-Dumais et G.-J.-Laforte

Viateur Nadeau, A.V.C.,

responsable Prix Mérite

Délégué(e)s :

Alain Arsenault, Pl. fin.

Claude Boissé

Hélène Chouinard

Michael Farley

Michel Gignac

ESTRIE

Diane Préfontaine, A.V.C., Pl. fin.,

présidente

Eric Roy, v.-p. communications

Stéphane Corbeil, v.-p. formation

Pierre Talbot, A.V.C., trésorier

Renée Dufour, secrétaire

Marie-France Bachand, A.V.C.,

responsable Prix Victor-Dumais

et G.-J.-Laforte

Jean-Paul Allard, A.V.A., Pl. fin.,

responsable Fibrose kystique

COLLÈGE ÉLECTORAL

Jacques Lapierre
Hélène Lemieux, Pl. fin.
Laurent Rigauddau
Alain Claude Roy, A.V.C., Pl. fin.
Jean Rochefort, A.V.A., Pl. fin.
Délégué(e)s :
Sylvain Beauséjour, A.V.C.
Éric Bolduc
André Chicoine, A.V.C.
Alain Côté, A.V.C., Pl. fin.
Francis Gagnon, A.V.C., Pl. fin.
Denis Janelle, A.V.A., Pl. fin.
David Lapp, A.V.C.
Gilles Leblanc
Marcel Toulouse, A.V.C.
Marc Turgeon

GRANDE-MAURICIE

Pierre Rocheleau, président
Martin Davidson, v.-p. communications
André Lavergne, Pl. fin.,
v.-p. communications
Martin Pothier, A.V.C., v.-p. formation
Raymond Yelle, v.-p. formation
Pierre Noury, A.V.C.,
secrétaire-trésorier
Patrick Charlebois,
responsable Prix Mérite
France Guillemette,
responsable Prix Mérite
Hélène Chabot,
responsable Fibrose kystique
Gilles Cloutier, Pl. fin.
Réal Grand'Maison
Délégué(e)s :
Céline Brunelle
Claude Chandonnet
Yves Clément, A.V.A.
Maxime Cournoyer
Frédéric Désilets
Dominic Durand
Gaétan Huard, A.V.A., Pl. fin.
Marc Jacob, Pl. fin.

Pierre Le Blanc
Sylvain Paquin, Pl. fin.
HAUTE-YAMASKA
Maxime Lamoureux, président
Gilles Sénéchal, v.-p. communications
Pauline Hébert, A.V.C., v.-p. formation
Valérie Pelletier,
adjointe v.-p. formation
Nicolas Yvon, Pl. fin.,
adjoint v.-p. formation
Michel Gagnon, A.V.C., Pl. fin.,
secrétaire-trésorier
Marcel Cabana,
responsable Prix Victor-Dumais
et G.-J.-Laforte
Lise Benoît, A.V.A.,
responsable Prix Mérite
Pierre Daviau, A.V.C.,
responsable Fibrose kystique
Pierrôt Arpin, A.V.A., Pl. fin.
Jean-François Duquette, Pl. fin.
Chantal Néron, Pl. fin.
Délégué(e)s :
Gérald Banville
Éric Bouthillette
Jonathan St-Amand
André Yvon, Pl. fin.

LANAUDIÈRE

René Guertin et Sylvie Larouche,
A.V.C., Pl. fin., présidence
Louis-Georges Pelletier,
v.-p. communications
Jacques Fortier, A.V.A., Pl. fin.,
v.-p. formation
Françoise Laporte-Lambert,
trésorière
Denise Fortier, secrétaire
Suzanne Thibault,
responsable Fibrose kystique
Richard Desfosses,
responsable Prix Victor-Dumais

Roch Tremblay,
responsable Prix Victor-Dumais,
G.-J.-Laforte et Prix Mérite
René Sigouin
Manon Surprenant
Délégué(e)s :
Michel Arsenaault, A.V.C.
Dany Bergeron, A.V.A., C.A.A.S.
Gaétan Brousseau, A.V.A., Pl. fin.
Lucie Coulombe, Pl. fin.
Roland Ducharme
Pascal Fortier
Pierre H. Goulet
Suzanne Latour
Stéphane Morel, A.V.C.
Michel Poulos

LAURENTIDES

Patrice Lortie, président
Ginette Boivin, A.V.C.,
présidente du conseil
Diane Bertrand, Pl. fin.,
v.-p. communications
Marie-Josée Piché,
adjointe v.-p. communications
Éric Locas, v.-p. formation
Louis-Philippe Lachapelle-Lajoie,
Pl. fin., adjoint v.-p. formation
Pierre Locas, A.V.C., secrétaire-trésorier
Suzanne Sabourin,
responsable Fibrose kystique
Winston Chin
Julie Darveau
Nicole Roy, A.V.C.
Délégué(e)s :
Robert Archambault, A.V.A.
Robert Chartrand, A.V.C., Pl. fin.
Normand Lajoie
Jean-Pierre Lépine
François Lefebvre
Jean-Pierre Lépine
Lisa Pennampede, A.V.C.
Manon Picotte, A.V.C.

Célyne Prévost
Mario Richard, A.V.A., Pl. fin.
Jacques Thibault

LAVAL

Carole Baril, Pl. fin., présidente
Abderraouf Ghali, président du conseil
Richard Fortin, v.-p. communications
Alan Laurent David, v.-p. formation
Guy Aubin, A.V.C., secrétaire-trésorier
Hekmat Haik, A.V.C., Pl. fin.,
responsable Prix Victor-Dumais
et G.-J.-Laforte
Alain Pierre-Charles, Pl. fin.,
responsable Prix Excellence régional
Louise Dorval,
responsable Fibrose kystique
Jimmy Miron
Martin Poirier
Délégué(e)s :
Gisèle Balthazard, A.V.A.
François Benoît
Guy Daigle
Farouk Djebbari
Mario Langlais, A.V.C.
Geneviève Larivière
Lilion Ruse
Maryse Sabourin
Jean-Marc Scott
Isabelle St-Jean

MANICOUAGAN

Gilbert Tremblay, président
Philippe Lévesque,
v.-p. communications
Jacques Barriault, A.V.C., v.-p. formation
Josée Michaud, secrétaire-trésorière
Pascal Lévesque, Pl. fin.,
responsable Fibrose kystique
Gilles Beaulieu, A.V.C.
Romain Tremblay
Délégué(e)s :
Nathalie Hébert

Richard Lamy
Yvan Lessard
Géralda Ouellet
Sylvie Savard

MONTRÉAL

René Auger, président
Pauline Haddad, A.V.A., Pl. fin.,
v.-p. communications
Yvon Pilon, v.-p. formation
Norma Mackarous, secrétaire-trésorière
W. Timothy Landry,
responsable Fibrose kystique
Ian Barrette
Délégué(e)s :
Michel Albert
Yao Alla
Virginie Beaulieu-Doré
Robert Bourassa
Mario Brown, A.V.C.
Simon Calles
Jocelyn Carrier
Jocelyne Ceclier, A.V.C.
Abderrezak Charif
Jean-Sébastien Charron
Claude Chauret, Pl. fin.
Michel Cusson, A.V.A., Pl. fin.
Dianne Gervais
Suzanne Gisbert
Annie Ho
Claude Krummen, A.V.A.
Bruno Lajeunesse
Sylvain Larose
Michel Lefebvre, Pl. fin.
Alain Legault
Cécile Lussier, A.V.C.
Marilena Mancuso
Lazarin Mikov
Ana Mikova
Stéphane Morin
Donald Murphy
Isabelle Pouliot
André Roy

Sophie Saint-Fleury
Frank Tullio

OUTAOUAIS

Luc Savage, Pl. fin., président
Geneviève Clermont,
v.-p. communications
Philippe Ardilliez, v.-p. formation
Daniel Madore, secrétaire-trésorier
Zineb Smires, Pl. fin., responsable
Prix Victor-Dumais et G.-J.-Laforte
Denis Robertson, A.V.A., Pl. fin.
Robert Beaulne
Délégué(e)s :
Graça De Melo
Claude Gaudreau, Pl. fin.
Carole Lafleur
Pierre Lamarche
Dominique Martineau
Marc Riverin
Claudette Schnob Bélanger
Danny Tremblay, Pl. fin.
Lyne Vaillant

QUÉBEC

Jean-Pierre Durand, A.V.C., Pl. fin.,
président
René Boutin, Pl. fin.,
v.-p. communications
Marie-Claude Desrochers, Pl. fin.,
v.-p. formation
Marie Côté Pérusse,
adjointe v.-p. formation
Lise Lavoie Blackburn,
secrétaire-trésorière
Renée Gilbert, secrétaire
Daniel Hervé Atangana Messana,
responsable Fibrose kystique
Dominique Rochette,
responsable Prix Victor-Dumais
et G.-J.-Laforte
Claire Salman, Pl. fin.,
responsable Prix Mérite

(au 31 décembre 2008)

Délégué(e)s :

René Belzile, A.V.A.
Jacinthe Bergeron
André Boulanger, A.V.C.
Régent Brulotte, A.V.C.
Yves Chalifour
Marie-Paule Cyr, A.V.C.
Clorinde Desjardins, A.V.C.
François Faucher, Pl. fin.
Patrick Forgues, Pl. fin.
Lyne Francoeur
Yoland Genest, A.V.C.
Jacques Labrecque, A.V.C.
Michelle Perreault, A.V.A., Pl. fin.
Simon Roy

RICHELIEU-LONGUEUIL

Luc Daigneault, président
Joëlle Dumont, v.-p. communications
Louis-Roger Valiquette,
 v.-p. formation
Claire-Andrée Lavoie,
 secrétaire-trésorière
Pierre Laberge,
 responsable Prix Victor-Dumais
 et G.-J.-Laforte
Martin St-Pierre
Délégué(e)s :
Jean-Yves Bélanger, A.V.A.
Roger Bilodeau
Mathieu Chalifoux
Yvon Fortin, A.V.A., Pl. fin.
Michèle Frenette
Bernard Gorry
Chantal Houle
Aline Lauzon
Marylène Lewis
Habib Ranni, A.V.C.
Simon Richard
Michel Rivest, A.V.A.
Michel Robert
Monique Sénécal, A.V.C.
Caroline Thibault, A.V.A., Pl. fin.

RIVIÈRE-DU-LOUP

Linda Castonguay, présidente
Denis Courbron, Pl. fin.,
 v.-p. communications
Gilles Pellerin, Pl. fin., v.-p. formation
Michel Lavoie, secrétaire-trésorier
Harold Lévesque, responsable
 Prix Victor-Dumais et G.-J.-Laforte
Ghislain Côté
Délégué(e)s :
Gérard Dionne
Christian Dubé
Ghislain Morin, A.V.C.
Guy Pelletier
Louise Tremblay, Pl. fin.

ROUYN-NORANDA

Gaétan Tremblay, président
Dwight Gauthier, président du conseil
Monique Bergeron, Pl. fin.,
 v.-p. communications
Claude Marchand, v.-p. formation
Mario Sabourin, A.V.C.,
 secrétaire-trésorier
Denys Dionne
Pierre Godbout, A.V.C.
Jean-François Thibault
Délégué(e)s :
Ghislaine Bélanger
Martin Bellehumeur
Roger Gauthier
Chantal Gibouleau
Roch Martin

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Martine Mercier, présidente et
 v.-p. formation
Éric Marquis, v.-p. communications
Clémence Dionne, secrétaire-trésorière
Daniel Bouchard, Pl. fin.,
 responsable Fibrose kystique
Martin Caron, responsable
 Prix Victor-Dumais et G.-J.-Laforte

Stéphane Arseneault, Pl. fin.
Hugues Beaulieu
Frédéric Tchernoff
Steeve White, A.V.C.

Délégué(e)s :

Mario Brassard
Jean-Pierre Claveau, Pl. fin.
Karine Déry
Pierre Forest, A.V.A.
Martine Langevin
Jean-René Lavoie
Caroline Pagé, A.V.A., Pl. fin.
Pierre Pedneault
Lynda St-Gelais
Mario Théberge

SUD-OUEST DU QUÉBEC

Gaétan Meloche, A.V.C., président
Jean-Pierre Sylvestre, v.-p. formation
Stéphane Goyette, v.-p. communications
Michel Gendron, secrétaire-trésorier
Marie-Ève Robidoux, secrétaire
 responsable Fibrose kystique
Pascal Segla,
 responsable Prix Mérite
Jonathan Gendron
Jacques Lebeuf
Marc-André Legault
Gino Parisien
Délégué(e)s :
Nicole Dallaire-Cloutier
Carol Gauthier, A.V.A., Pl. fin.
Jean-Pierre Lancôt, Pl. fin.
Hélène Tapps
Andrée Vincent-Provost

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SEXE, LA LANGUE ET L'ÂGE

Nombre total de membres		31 490	
		Membres	%
Sexe	hommes	14 887	47,3 %
	femmes	16 603	52,7 %
		31 490	
Langue	français	27 186	86,3 %
	anglais	4 304	13,7 %
		31 490	
Âge	30 ans et moins	5 233	16,6 %
	de 31 à 40 ans	7 484	23,8 %
	de 41 à 50 ans	10 082	32,0 %
	de 51 à 60 ans	6 745	21,4 %
	61 ans et plus	1 746	5,5 %
	n.d.	200	0,6 %
		31 490	
Âge médian		45	

NOMBRE DE MEMBRES PAR DISCIPLINE ET RÉPARTITION SELON LE SEXE

Disciplines	Membres	%	Femmes	Hommes
Courtage en épargne collective	23 193	50,8 %	13 852	9 341
Planification financière	4 787	10,5 %	2 183	2 604
Assurance de personnes	12 302	27,0 %	3 390	8 912
Assurance collective de personnes	4 439	9,7 %	1 057	3 382
Courtage en plans de bourses d'études	864	1,9 %	400	464
Courtage en contrats d'investissement	35	0,1 %	10	25

Note : Un représentant peut exercer plus d'une discipline.

PROFIL DES MEMBRES 2008

(au 31 décembre 2008)

NOMBRE DE MEMBRES PAR CUMUL DE DISCIPLINE

Disciplines	Membres	%
Une discipline	21 394	67,94 %
Deux disciplines	7 051	22,39 %
Trois disciplines	2 091	6,64 %
Quatre disciplines	922	2,93 %
Cinq disciplines	29	0,09 %
Six disciplines	3	0,01 %

NOMBRE DE MEMBRES PAR SECTION ET RÉPARTITION SELON LE SEXE

Sections	Membres	Femmes	%	Hommes	%
Abitibi-Est	243	143	58,8 %	100	41,2 %
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Les Îles	765	418	54,6 %	347	45,4 %
Manicouagan	112	83	74,1 %	29	25,9 %
Laval	1 880	930	49,5 %	950	50,5 %
Drummond-Arthabaska	726	406	55,9 %	320	44,1 %
Haute-Yamaska	967	606	62,7 %	361	37,3 %
Laurentides	2 027	1 166	57,5 %	861	42,5 %
Lanaudière	1 871	1 103	59,0 %	768	41,0 %
Montréal	6 285	2 835	45,1 %	3 450	54,9 %
Duplessis	113	77	68,1 %	36	31,9 %
Outaouais	2 301	951	41,3 %	1 350	58,7 %
Québec	4 396	2 328	53,0 %	2 068	47,0 %
Richelieu-Longueuil	4 025	2 184	54,3 %	1 841	45,7 %
Rivière-du-Loup	390	237	60,8 %	153	39,2 %
Rouyn-Noranda	260	169	65,0 %	91	35,0 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 024	597	58,3 %	427	41,7 %
Etrie	1 211	690	57,0 %	521	43,0 %
Beauce-Amiante	789	466	59,1 %	323	40,9 %
Grande-Mauricie	1 068	597	55,9 %	471	44,1 %
Sud-Ouest du Québec	1 024	608	59,4 %	416	40,6 %
n.d.	13	9	69,2 %	4	30,8 %
	31 490	16 603		14 887	

NOMBRE DE MEMBRES PAR GROUPE D'ÂGES SELON LA DISCIPLINE

	Moins de 30 ans	De 31 à 40 ans	De 41 à 50 ans	De 51 à 60 ans	61 ans et plus	n.d.	TOTAL	Âge moyen
Courtage en épargne collective								
Membres	4 032	5 581	7 930	4 829	733	88	23 193	45
%	8,8 %	12,2 %	17,4 %	10,6 %	1,6 %	0,2 %		
Planification financière								
Membres	246	1 270	1 931	1 154	154	32	4 787	47
%	0,5 %	2,8 %	4,2 %	2,5 %	0,3 %	0,1 %		
Assurance de personnes								
Membres	1 610	2 635	3 262	3 233	1 449	113	12 302	48
%	3,5 %	5,8 %	7,2 %	7,1 %	3,2 %	0,2 %		
Assurance collective de personnes								
Membres	120	701	1 412	1 575	585	46	4 439	52
%	0,3 %	1,5 %	3,1 %	3,5 %	1,3 %	0,1 %		
Courtage en plans de bourses d'études								
Membres	101	220	248	211	81	3	864	46
%	0,2 %	0,5 %	0,5 %	0,5 %	0,2 %	0,0 %		
Courtage en contrats d'investissement								
Membres	1	4	15	12	3	0	35	50
%	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %			

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

300, rue Léo-Pariseau, 26^e étage
Montréal (Québec) H2X 4B8

Téléphone : 514 282-5777

Sans frais : 1 800 361-9989

Télécopieur : 514 282-2225

www.chambresf.com
renseignements@chambresf.com

ISBN 978-2-921432-44-3

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales
du Québec, 2009